

Options supplémentaires facultatives

Les membres qui veulent souscrire des garanties supplémentaires ou augmenter leur protection actuelle peuvent le faire, moyennant une surprime, dans le cadre du programme d'assurance de Rugby Canada :

- A) Prestation en cas de paralysie**
- Mineurs : montant de 100 000 \$ augmenté à 500 000 \$: 48,00 \$
 - Autres : montant de 250 000 \$ augmenté à 500 000 \$: 30,00 \$
- B) Frais médicaux à la suite d'un accident – 25 000 \$**
- Mineurs : 3,50 \$
 - Autres : 7,00 \$

Voici le sommaire des indemnités lorsque l'option supplémentaire des frais médicaux à la suite d'un accident est appliquée :

- Infirmière particulière : 50 \$ de l'heure, 5 000 \$ par accident
- Transport ambulancier terrestre : 5 000 \$
- Transport ambulancier aérien : 25 000 \$
- Chambre d'hôpital semi-privée : 5 000 \$
- Location de fauteuil roulant, de poumon d'acier ou d'autre matériel durable
- Médicaments sur ordonnance (sauf au Québec)
- Appareils de correction auditive, béquilles, attelles, plâtres, bandages et appareils orthopédiques, mais non leur remplacement.

Il suffit de vous rendre sur le site Web de Rugby Canada et de remplir une demande de protection supplémentaire.

Coordonnées de Marsh Canada

Marsh Canada Limitée

161, rue Bay, bureau 1400
Toronto (Ontario) M5J 2S4
Andrew Gibbs – Chargé de clientèle
andrew.gibbs@marsh.com | 416 868-7249
Melissa Stacey
Représentante du service à la clientèle
melissa.stacey@marsh.com | 416 868-7247

Demandes de règlement en responsabilité civile

Courriel : toronto.claims@marsh.com
Tél. : 1 866 766-3579 | Téléc. : 416 815-3680
En dehors des heures d'ouverture : 416 868-2600

MARSH

MMC MARSH MERCER KROLL
GUY CARPENTER OLIVER WYMAN

MARSH

MMC MARSH MERCER KROLL
GUY CARPENTER OLIVER WYMAN

Administré par :
Marsh Canada Limitée



Coordonnées en cas de réclamation

Demandes de règlement, accident personnel

Courriel : canada.ahclaims@acegroup.com
Sans frais : 1 877 772-7797 | Téléc. : 416 368-0641

Demandes de règlement, accident voyage

www.internationalsos.com
24 heures sur 24, 7 jours sur 7
(appel à frais virés lorsque disponible)
Philadelphie : +1 215 942-8226
Singapour : +65 6338-7800
Sydney : +61 2 9372-2468
Londres : +44 20 8762-8008

Les renseignements contenus dans la présente publication ne donnent qu'un aperçu général des sujets traités, ils ne doivent pas être considérés comme des conseils relatifs à une situation en particulier, et le lecteur ne doit pas s'appuyer sur ces renseignements en tant que tels. Les assurés devraient consulter leur conseiller en assurance et leur conseiller juridique relativement à des questions particulières en matière de couverture d'assurance. Toutes les garanties sont assujetties aux conditions et exclusions des polices applicables. Des restrictions peuvent s'appliquer selon le dossier des sinistres. Marsh ne peut garantir qu'il sera possible d'obtenir une assurance pour chaque client ou chaque risque en particulier.

Marsh fait partie des sociétés MMC, qui comprennent Guy Carpenter, Mercer, l'Oliver Wyman Group (dont Lippincott et NERA Economic Consulting font partie) et Kroll.

© 2010 – Marsh Canada Limitée et ses permittants.
Tous droits réservés. www.marsh.ca | www.marsh.com

B100506F (C100507TB): 2010/05/19

Programme d'assurance 2010



Bureau national

40 Vogell Road, Unit 26
Richmond Hill (Ontario)
L4B 3N6
Tél. : 905 780-8998, poste 237
Téléc. : 905 780-6290
Cellulaire: 905 243-7711
bkreasul@rugbycanada.ca
www.rugbycanada.ca

Souscrit par :



Allianz 

Programme d'assurance

Qui est assuré? - Tous les membres actifs et tous leurs employés, administrateurs, dirigeants, représentants officiels, arbitres, joueurs, entraîneurs, gérants, bénévoles et travailleurs auxiliaires.

Activités couvertes - Activités sanctionnées ou autorisées et événements tels que parties, pratiques, tournois, entraînement, cliniques, séminaires, tournées, campagnes de financement, etc. Pour obtenir la liste complète des activités sanctionnées, consultez le guide des activités sanctionnées sur le site Web de Rugby Canada, ou communiquez avec votre fédération provinciale.

Assurance responsabilité civile sportive

Pourquoi une assurance responsabilité civile?

Parce que, quelles que soient vos précautions, des accidents peuvent survenir et vous pouvez faire l'objet d'une poursuite déposée par quiconque estime avoir subi des blessures ou un préjudice dans le cadre de vos activités. Peut-être n'en êtes-vous pas responsable, mais vous aurez besoin d'être défendu auprès des tribunaux. Une police d'assurance responsabilité civile paiera les frais de défense ainsi que tous dépens adjugés contre vous. Bref, l'assurance responsabilité civile vous procure la tranquillité d'esprit.

La police paiera les sommes que vous êtes légalement tenu de payer à titre de dommages-intérêts du fait de dommages corporels ou matériels causés à des tiers, comme des participants ou des spectateurs, aux biens de locataires et de tout autre dommage du fait de vos activités uniquement. L'assurance couvre la responsabilité civile de vos participants.

Les montants suivants sont offerts au titre de la police :

- Montant d'assurance de 5 000 000 \$ par sinistre;
- Franchise de 50 000 \$.

Avec les extensions de garantie suivantes :

- Locaux, biens et activités d'exploitation;
- Produits et travaux terminés;
- Responsabilité contractuelle, formule étendue;
- Préjudice personnel (libelle et diffamation);
- Employés, membres et bénévoles ajoutés à titre d'assurés additionnels;
- Recours entre coassurés;
- Assurance automobile des non-propriétaires;
- Responsabilité locative – 5 000 000 \$.

Abus/harcèlement sexuel

Cette garantie est comprise dans votre police d'assurance responsabilité civile. Elle couvre les sommes que des membres seraient tenus légalement de payer à titre de dommages-intérêts ou de prestations complémentaires en raison de dommages corporels ou de préjudices personnels allégués découlant directement ou indirectement d'une situation d'abus réelle ou d'une menace d'abus.

- Montant de 1 000 000 \$ pour réclamations présentées;
- Franchise de 50 000 \$.

Assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants

Les administrateurs et dirigeants (A&D) peuvent faire l'objet de poursuites au motif d'erreurs ou d'omissions, réelles ou prétendues, dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions en tant que représentants officiels de la fédération. L'assurance A&D paiera les sommes que les administrateurs et dirigeants de la fédération seraient tenus légalement de payer à titre de dommages-intérêts en raison d'un acte fautif.

- Montant d'assurance : 5 000 000 \$
- Rétention ou franchise : 1 000 \$
- Y compris la responsabilité civile liée aux pratiques en matière d'emploi

Assurance voyage

Les membres bénéficient d'une assurance voyage dans le cadre du programme d'assurance de Rugby Canada. Cette protection s'applique lors des tournées sanctionnées.

Assurance voyage mondiale

(à l'extérieur du Canada) – 1 000 000 \$

Veillez remplir une demande d'assurance voyage, que vous trouverez sur le site Web de Rugby Canada, et la soumettre par courriel à bkreasul@rugbycanada.ca, accompagnée de la lettre d'approbation de votre tournée.

ASSURANCE ACCIDENTS SPORTIFS

L'assureur indemnifiera l'assuré selon les montants stipulés dans le Tableau des indemnités, en cas de perte subie par suite d'une blessure accidentelle, à condition que la perte ait lieu dans les 365 jours de l'accident qui l'a causée.

Si l'assuré subit plus d'une perte d'usage par suite d'un accident, seule l'indemnité la plus élevée sera versée.

Tableau des indemnités

Décès.....	25 000 \$
Perte des deux mains ou des deux pieds	25 000 \$
Perte de la vision totale des deux yeux....	25 000 \$
Perte d'une main et d'un pied.....	25 000 \$
Perte d'une main et de la vision totale d'un œil.....	25 000 \$
Perte d'un pied et de la vision totale d'un œil.....	25 000 \$
Perte de l'usage de la parole et de l'ouïe des deux oreilles.....	25 000 \$
Perte d'un bras ou d'une jambe.....	25 000 \$
Perte d'une main et d'un pied.....	18 750 \$
Perte de la vision totale d'un œil.....	25 000 \$
Perte de l'usage de la parole et de l'ouïe des deux oreilles.....	18 750 \$
Perte du pouce et de l'index d'une main ...	8 333 \$
Perte de l'ouïe d'une oreille.....	16 666 \$
Perte de quatre doigts d'une main	8 333 \$
Perte de tous les orteils d'un pied	6 250 \$
Perte d'usage des deux bras ou des deux mains.....	25 000 \$
Perte d'une main ou d'un pied	18 750 \$
Perte d'usage d'un bras ou d'une jambe..	20 000 \$
Mort cérébrale	25 000 \$

Prestation en cas de paralysie

Cette indemnité est payable dans le cas où une personne assurée devient quadraplégique, paraplégique ou hémiparalysée par suite d'une blessure subie pendant sa participation à une activité de Rugby Canada.

Membres mineurs (sans contact).....	100 000 \$
Tous les autres	250 000 \$

Montant global par accident – 2 500 000 \$

Le montant global représente le maximum que l'assureur indemnifiera par suite d'un même accident.